Ministère de
la Sécurité publique
Québec
Direction générale des affaires ministérielles

PAR COURRIEL

Québec, le 9 août 2019

N/Réf. : 132598

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 9 juillet 2019, visant à obtenir :

1- Toute correspondance entre la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) depuis 2006;

2- Tous les documents relatifs à la CQCT tels que présentation, notes, analyses, documentation diverse et autres sont aussi demandés.

Au terme de nos recherches, nous vous transmettons les documents visés par votre demande à l'exception de certains renseignements qui ont été soustraits, conformément aux articles 14, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après nommée Loi sur l'accès). La définition des articles invoqués vous est également acheminée.

... 2

2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 11010
Télécopieur : 418 643-0275

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Carole Rochéleau

p. j. Documents (11)
Articles 14, 53, et 54 de la Loi sur l'accès
Avis de recours

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

CHAPITRE III
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I
CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2006, c. 22, a. 110.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RECOURS

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.
La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

FABIENNE VESPIER - Demande de rencontre: : Enjeux tabac

De : Flory Doucas <fdoucas@cqct.qc.ca>
À : "'ministre@msp.gouv.qc.ca'" <ministre@msp.gouv.qc.ca>
Date : 2019-03-04 14:35
Objet : Demande de rencontre: : Enjeux tabac
Pièces jointes : MAIL_18_11_30_Lettre_Ministres_Taxes.pdf

Chère madame Guilbeault,

Nous avons récemment constaté que votre ministère fait actuellement l'objet de divers mandats de lobby en opposition à la bonification des mesures pour réduire et prévenir le tabagisme, dont la hausse de la taxe québecoise sur le tabac et la standardisation des emballages par le gouvernement fédéral.

Nous trouvons important de vous rappeler que plusieurs ouvrages documentent maintenant comment l'industrie du tabac passe par des tiers pour défendre ses intérêts (1) (2), notamment via des groupes prônant un renforcement de la lutte à la contrebande.

Vous trouverez ci-jointe une lettre qui a été envoyée en novembre 2018 aux ministres Girard, Carmant et McCann, précisant nos demandes en lien avec différentes mesures fiscales. Comme vous et votre équipe êtes susceptibles d'avoir été l'objet du lobby des cigarettiers s'opposant à ces mesures, nous vous serions reconnaissants si une rencontre à ce sujet pouvait être organisée avec un membre de votre cabinet d'ici la fin avril.

En espérant que vous prendrez le temps de lire la correspondance jointe et que nous aurons le privilège de bientôt rencontrer un membre de votre cabinet, veuillez agréer, madame la ministre,nos salutations les plus cordiales.

Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec
4529, rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3
Tél. 514. 598.5533
[redacted]
fdoucas@cqct.qc.ca
www.cqct.qc.ca/
@CoalitionTabac

COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Vendredi 30 novembre 2018

Madame Diane McCann
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 15e
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre@msss.gouv.qc.ca

Docteur Lionel Carmant
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 15e
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Augmentation de la taxe tabac et autres mesures fiscales pour réduire le tabagisme

Chers ministres,

Au nom des 470 organismes endosseurs de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, je vous prie de bien vouloir accepter nos sincères félicitations pour votre récente élection ainsi que pour votre nomination en tant que ministre de la Santé, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et ministre des Finances.

Nous souhaitons par la présente vous communiquer notre intérêt à collaborer avec vous au cours des quatre prochaines années, soit en vue d'atteindre l'objectif de réduire le taux de tabagisme à 10 % d'ici 2025, tel qu'énoncé par la Politique gouvernementale de prévention en santé[1] adoptée en 2016, en plus de réaliser votre propre engagement électoral[2] de diminuer le taux de tabagisme sous 15 % d'ici quelques années.

Rappelons que les produits du tabac tuent près de 13 000 Québécois par année, dont le quart n'ayant même pas encore l'âge de la retraite.[3] Bien que le tabagisme ait diminué au fil des décennies, un Québécois sur cinq (18 %) fume encore, ce qui représente plus de 1,3 million de fumeurs dont quelque 10 700 fumeurs quotidiens parmi les élèves du secondaire.[4]

Comme le soulignent l'Organisation mondiale de la Santé,[5] la Banque mondiale[6] et un consensus d'ouvrages[7] scientifiques, parmi toute la gamme des mesures antitabac, ce sont les taxes qui constituent

---

[1] **Ministère de la Santé et des Services sociaux**, « Plan de prévention », page 16, 23 octobre 2016. http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/ (document : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf)

[2] **Coalition Avenir Québec**, réponses aux questions électorales de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, lettre, 27 septembre 2018. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/MAIL_18_09_27_Reponse_CAQ_QuestionsElections.pdf

[3] **Conference Board du Canada**, *Les coûts du tabagisme au Canada, 2012*, octobre 2017. Extraits disponibles au http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2017/DATA_17_10_16_ConferenceBoardDuCanada_Les_couts_du_tabagisme_au_Canada_2012_EXTRAITS.pdf (1910 hommes de moins 65 ans + 1219 femmes de moins de 65 ans sur un total de 12897 décès = 24 %)

[4] **Statistique Canada**, *Enquête sur la santé des collectivités de la santé*, données pour 2017. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/DATA_2018_08_06_CCHS_FumeursActuels_Qc&Ca_2015_2017.pdf

[5] **Organisation mondiale de la Santé**. *Taxation des produits du tabac*, consulté le 18 mai 2018. http://www.who.int/tobacco/economics/taxation/fr/index1.html

[6] **Patricio V. Marquez** (Lead Health Specialist, Health, Nutrition and Population Global Practice, **Banque mondiale**), *Taxation: Most effective but still the least-used tobacco control measure*, juillet 2017. https://blogs.worldbank.org/health/taxation-most-effective-still-least-used-tobacco-control-measure

la mesure la plus efficace pour réduire le tabagisme. Or, la taxe spécifique sur le tabac du Québec est la moins élevée des taxes tabac au pays, avec un écart de 14,57 $/cartouche (ou 1,46 $ par paquet de 20) avec l'Ontario,[8] la province avec le deuxième taux le plus bas. En fait, pour atteindre la moyenne canadienne (sans le Québec) qui est de 58,82 $, il faudrait essentiellement doubler la valeur actuelle de la taxe québécoise (29,80 $). Simplement pour maintenir le taux de taxation à sa valeur de 2014 (année de la dernière hausse provinciale) en considérant l'inflation, une augmentation de 1,87 $ serait requise.[9]

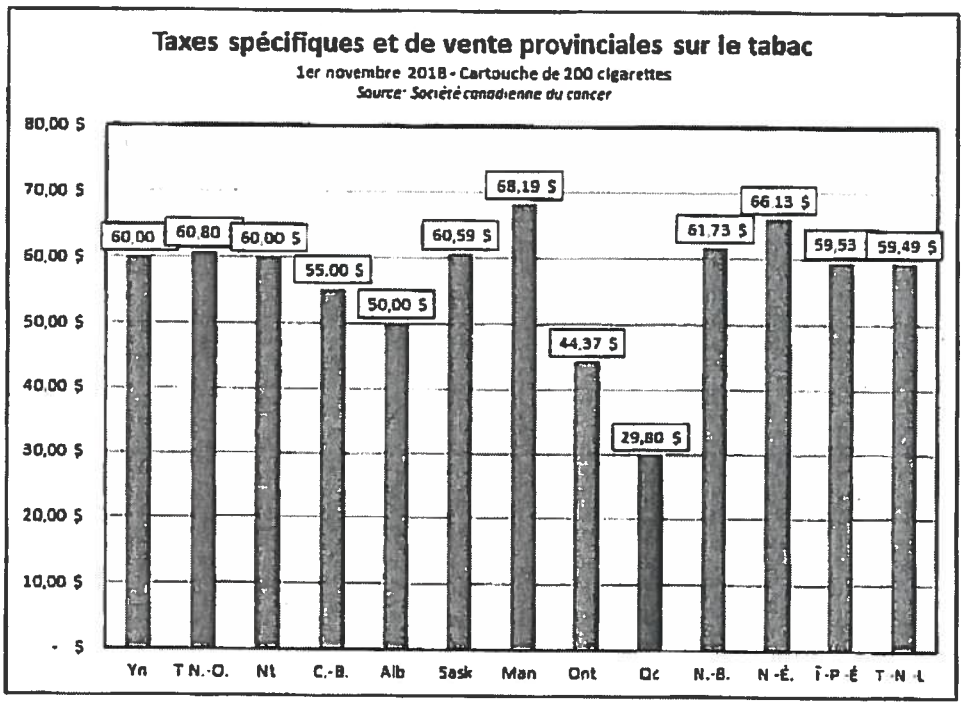

En ne procédant pas à des hausses plus fréquentes de sa taxe tabac, le Québec se prive d'un puissant outil pour réduire autant le taux de tabagisme, désengorger le système de santé et diminuer le fardeau financier occasionné par le tabac sur de nombreuses familles. En effet, le contexte est présentement particulièrement favorable pour corriger la situation et procéder à une augmentation progressive — mais substantielle, soit par tranches d'au moins 4 $ — des taxes québécoises sur le tabac.

A) **La contrebande est sous contrôle.** Le budget provincial de mars 2018 précise que « la part de marché des produits de la contrebande de tabac est passée de près de 30 % en 2009 à 12 % en 2016, et ce, malgré le fait que la taxe spécifique sur les produits du tabac ait augmenté durant cette période ».[10] Les budgets précédents rapportaient un taux de contrebande de 15 % entre 2011 et 2015.

---

[7] FJ Chaloupka, A Yurekli, GT Fong "Tobacco taxes as a tobacco control strategy", *Tobacco Control* 2012;21:172-180, DOI 10.1136/tobaccocontrol-2011-050417. https://tobaccocontro.bmj.com/content/21/2/172

[8] Chiffres de la Société canadienne du cancer, novembre 2018.

[9] Calcul de l'inflation, Banque du Canada http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/STAT_18_11_18_BanqueDuCanada_InflationTaxeQc2014.pdf

[10] Gouvernement du Québec, *Budget 2018-2019, renseignements additionnels*, page B32. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/RenseignementsAdd_1819.pdf

B) **Il existe une importante marge de manœuvre pour augmenter les prix des cigarettes au Québec, marge qui est présentement accaparée uniquement par l'industrie.** Les grands cigarettiers ont l'obligation de rapporter (mensuellement et par province) le prix de gros de leurs marques, qui comprend le revenu par cigarette pour les fabricants de même que la taxe d'accise fédérale. Selon les données les plus récentes fournies par Santé Canada,[11] l'industrie a substantiellement augmenté son revenu moyen par cigarette vendue au Québec (colonnes bleues), passant de 8,2 ¢ en 2014 à 13,6 ¢ en juin 2018. Cette hausse de 66 % équivaut à 10,80 $ la cartouche de 200 cigarettes,[12] soit plus du double de la dernière hausse de la taxe québécoise (4,00 $/cartouche) en juin 2014. Malheureusement, c'est l'industrie – plutôt que le gouvernement ou les contribuables – qui encaisse ces revenus additionnels, la taxe québécoise n'ayant pas bougé au cours des quatre dernières années.

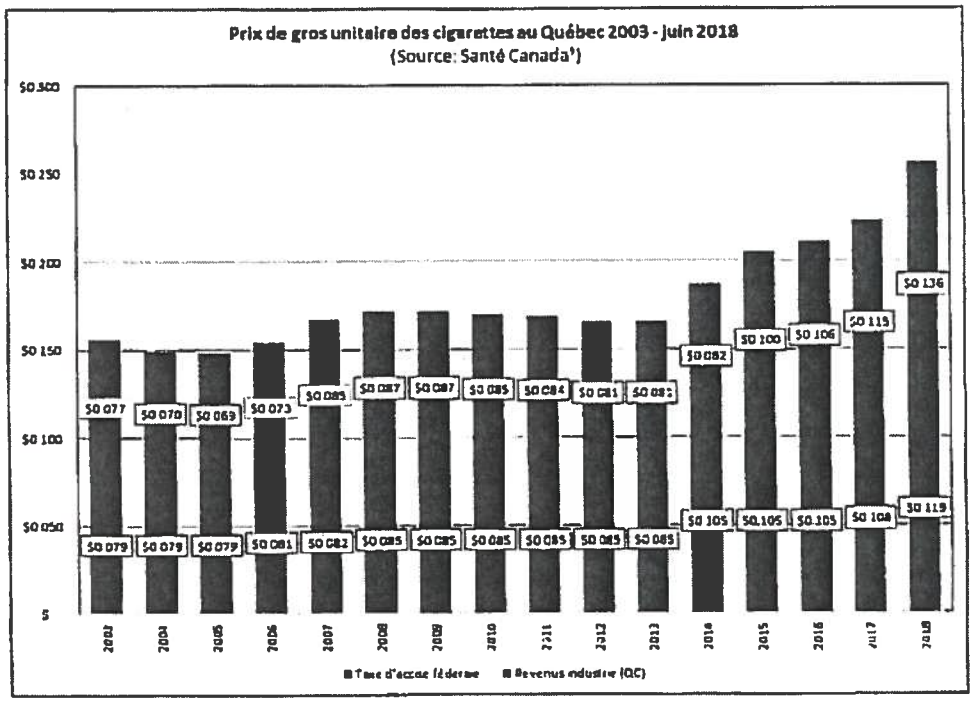

C) **Pendant ce temps, ce sont les fumeurs et les contribuables en général qui défrayent les coûts des soins de santé attribuables au tabagisme.** Les revenus provenant de la taxe provinciale sur le tabac (environ un milliard $[13] qui est payé, rappelons-le, *par les fumeurs* et non les fabricants) couvrent à peine la moitié des 1,9 milliard $[14] en coûts annuels de santé, tels que compilés dans un rapport du Conference Board du Canada l'an dernier. En d'autres mots, en plus des pertes en vies humaines, la

---

[11] « *Les données proviennent des rapports sur les ventes de l'industrie du tabac soumis à Santé Canada en vertu de l'article 13 du Règlement sur les rapports relatifs au tabac. Elles représentent les livraisons déclarées par les fabricants de tabac et les importateurs aux grossistes et aux détaillants au Québec. Toutes les données sont susceptibles d'être révisées en fonction de nouvelles soumissions par les compagnies et/ou des vérifications effectuées par Santé Canada. Les chiffres de 2018 représentent les ventes déclarées pour le mois de juin 2018 uniquement* » [Traduction libre] **Santé Canada**, 22 novembre 2018

[12] (0,136 $ - 0,082 $ = 0,054 $) / 0,082$ = augmentation de 65,9% revenus supplementaires par cartouche de 200 cigarettes 0 054 $ X 200 = 10,80 $

[13] 1 023 millions en 2017-2018 **Gouvernement du Québec**, *Budget 2018-2019, renseignements additionnels*, p.F10 http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/RenseignementsAdd_1819.pdf

[14] Les soins de santé directs pour le Québec (1,87 milliard $) = soins médicaux (251 656 474 $) + médicaments (574 118 170 $) + soins hospitaliers (1 048 814 363 $). **Conference Board du Canada**, *Les coûts du tabagisme au Canada, 2012*, octobre 2017. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2017/DATA_17_10_16_ConferenceBoardDuCanada_Les_couts_du_tabagisme_au_Canada_2012_EXTRAITS.pdf

population québécoise demeure économiquement perdante face au tabac, alors que l'industrie génère de plus en plus de revenus.

D) **Une hausse de la taxe sur les produits du tabac est une mesure populaire.** Selon un sondage SOM réalisé auprès de plus de 2000 répondants au Québec il y a quelques mois, 73 % des Québécois appuient une hausse de taxe de manière à rejoindre le niveau de l'Ontario.[15]

E) **Hausser les taxes est non seulement efficace pour réduire le taux de tabagisme, mais également pour réduire les inégalités sociales en matière de santé.** En raison d'un taux de tabagisme plus élevé au sein des milieux défavorisés, les maladies et décès attribuables au tabac affectent disproportionnellement ces populations. Plusieurs disent même que les *méfaits* du tabagisme sont régressifs.[16] Compte tenu de la difficulté à rejoindre ces populations via d'autres mesures antitabac et de la plus grande sensibilité de ces communautés aux augmentations de prix, les hausses de taxes y prennent encore plus d'importance. Puisque l'impact bénéfique des taxes sur le taux de tabagisme[17] s'avère plus prononcé chez les populations défavorisées, ces taxes contribuent non seulement à diminuer le fardeau économique associé aux dommages causés par le tabac mais aussi à réduire les inégalités sociales en santé.

Outre ces facteurs, il importe de considérer l'impact d'un marché québécois de plus en plus segmenté en fonction des prix des marques, c'est-à-dire l'écart croissant entre le prix des marques les plus dispendieuses (dites « premium ») et les marques les moins chères (dites « à rabais »).

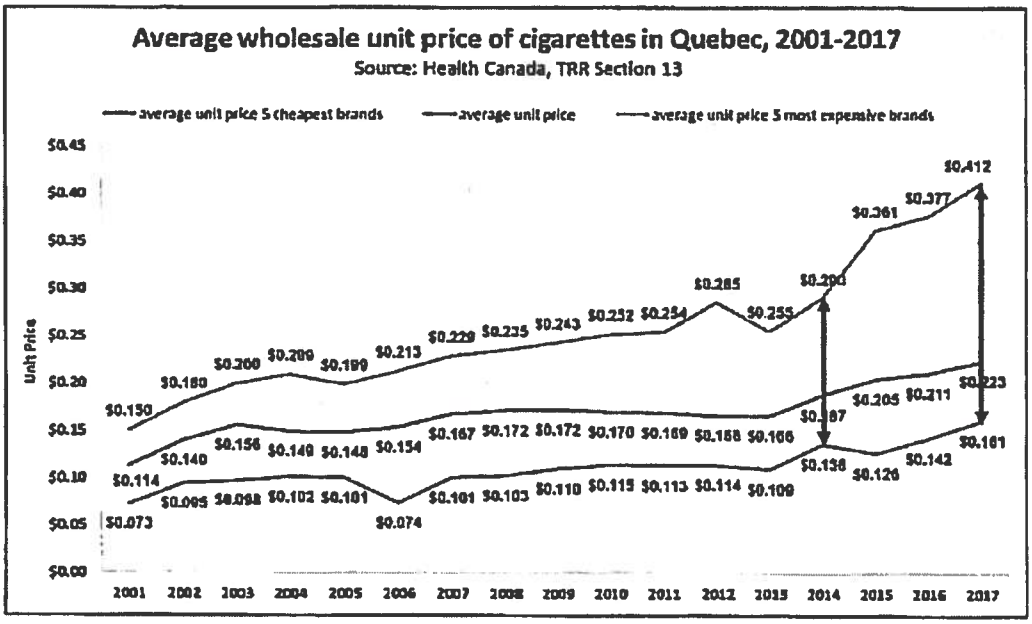

[15] Sondage SOM effectué pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac par téléphone auprès de 2022 Québécois entre les 9 et 22 novembre 2017 ainsi que les 17 et 27 janvier 2018. La marge d'erreur maximale pour l'ensemble des répondants est de 2,7 % (au niveau de confiance de 95 %); elle augmente toutefois pour les sous-groupes de l'échantillon.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/SOND_18_05_00_Sondage_SOM_TaxesContrebandePrix_COMPLET.pdf; méthodologie: http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/SOND_18_05_00_Sondage_SOM_Methodologie.pdf

[16] **Frank J. Chaloupka**, University of Illinois at Chicago. *Tobacco Taxation. Win-Win for Public Health & Resource Mobilization.* **World Bank**, Washington DC, 18 avril 2017. http://pubdocs.worldbank.org/en/772321493843936672/1-Tobacco-Taxes-the-Poor-FJC-18-April-2017-Chaloupka-PLENARY-3.pptx (agenda complet de l'évènement ici)

[17] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Impact des taxes sur les populations défavorisées », 7 novembre 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_07_Taxes_Impact_population_defavorisees.pdf

Dans le passé, lorsque la segmentation était moindre, toute augmentation substantielle du prix aurait normalement eu un impact marqué de réduction de la consommation de cigarettes. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : depuis le début des années 2000, l'industrie segmente ses prix de manière à toujours offrir des marques « à rabais » aux fumeurs qui sont les plus sensibles au prix, soit les jeunes et les pauvres.

Les plus récentes données de Santé Canada[18] révèlent qu'au cours des dernières années, le phénomène de la segmentation s'est accentué de manière drastique : l'écart entre le prix moyen de vente des cinq marques les moins chères (ligne bleue moins les taxes) et des cinq marques les plus chères (ligne verte moins les taxes) a augmenté de 71 % en à peine trois ans, soit entre 2014 et 2017.[19] Cet écart témoigne de la latitude dont dispose l'industrie pour vendre des gros volumes de marques « à rabais » tout en rentabilisant ses opérations par l'entremise des revenus générés par la vente des marques « premium ».

De plus, le graphique de Santé Canada montre qu'entre 2001 et 2013, l'industrie a fixé ses prix de vente de manière à minimiser l'augmentation du prix pour les marques les moins chères, allant même jusqu'à baisser son revenu par cigarette en 2014, année où il y a eu deux hausses de taxes tabac. Plus spécifiquement, le prix moyen unitaire des cinq marques les moins chères est passé de 13,5¢ en 2014 à 12,6¢ en 2015 (diminution de 0,9¢), alors que l'augmentation de la taxe fédérale en février 2014 aurait à elle-seule dû provoquer une hausse du prix de 2¢ par cigarette. Ce genre de manœuvre permet ainsi à l'industrie d'atténuer le 'choc' des hausses et de retenir des fumeurs qui auraient autrement cessé de fumer en raison de l'augmentation brusque du prix de leurs cigarettes.

Compte tenu de l'ensemble de ces constats, nous recommandons au gouvernement du Québec de mettre en œuvre les mesures suivantes :

1) **Entamer l'augmentation progressive de la taxe provinciale sur les cigarettes de manière à rétrécir l'écart actuel (environ 15 $) avec le niveau de l'Ontario à l'aide d'une première hausse totalisant 7 $ par cartouche de 200 cigarettes,** dont 2 $ correspond à l'ajustement inflationnaire depuis la dernière hausse en 2014. Selon nos calculs, une telle augmentation résulterait en quelque 20 000 fumeurs en moins, en plus de près de 200 millions de dollars en revenus annuels supplémentaires pour l'État.[20]

2) **Cette hausse devrait être couplée à une annonce d'investissements supplémentaires pour appuyer les fumeurs qui désirent arrêter,** notamment en améliorant l'accès aux aides thérapeutiques à la cessation, et plus particulièrement auprès des populations défavorisées. Plusieurs enquêtes montrent que la population est encore plus favorable aux hausses de taxes lorsque le gouvernement annonce des investissements concomitants visant à aider les fumeurs à cesser de fumer.[21]

---

[18] **Santé Canada** communication personnelle, 20 septembre 2018

[19] Prix de vente aux détaillants de 2017 (0,161$ - 0,108$ = 0 053$) – prix de vente aux détaillants de 2014 (0,136$ - 0,105 = 0,031$) = 0,022$ / 0,031 = 70,97%.

[20] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, *Scénario d'impacts d'une hausse de 5$ de la taxe provinciale avec indexation de 2% de la taxe provinciale sur le tabac*, novembre 2018. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018 STAT_18_11_19_Scenarios Elasticite_Quebec_7dollars_avec_indexation pdf

[21] Échantillons d'études sur l'opinion publique des taxes sur le tabac: *« Survey respondents' support for hypothetical further increases was strongest if tax proceeds were earmarked for tobacco control or health purposes and if the individual was a nonsmoker and favored other tobacco control policies. For an earmarked tax, support was stronger among younger persons, females, persons with higher education, racial/ethnic minorities, and smokers with children. »* **Hamilton WL, Biener L, Rodger CN.**, "Who supports tobacco excise taxes? Factors associated with towns' and individuals' support in Massachusetts", *J Public Health Manag Pract* :11(4) 333-40, juillet 2005 http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/15958933 , *« A majority of smokers from all sociodemographic groups supported an increase in tobacco tax if it was dedicated to quitting support and health promotion. »* **Nick Wilson *et al.*** "Characteristics of smoker

3) **Instaurer l'indexation du montant de la taxe tabac provinciale sur une base régulière**, comme le fait le gouvernement fédéral.[22] Avec ou sans hausse, l'effet des taxes actuelles s'effrite dans le temps en raison de l'inflation. L'indexation annuelle de la taxe à 2 % permettrait de récupérer environ 80 millions $ en revenus supplémentaires sur 5 ans, en plus de réduire d'un autre huit milles le nombre de fumeurs.

4) **Protéger l'objectif premier de la taxe tabac – soit la réduction du tabagisme – en instaurant une politique de prix.** Une telle politique est nécessaire pour contrer les stratégies de manipulation des prix. Une majorité de Québécois (62 %) appuie l'interdiction des marques à rabais, et plus des trois quarts (77 %) sont d'accord avec l'uniformisation des prix des cigarettes – soit un même prix pour toutes les marques.[16] De telles mesures optimiseraient l'impact bénéfique des taxes sur la santé publique, notamment auprès des populations les plus sensibles aux hausses de prix : les jeunes et les plus démunis. Il existe de nombreux précédents en lien avec les contrôles gouvernementaux sur les prix et les marges de profits, notamment en vue de protéger le consommateur ou des intérêts collectifs, comme les contrôles sur le prix du lait,[23] des livres[24] et des produits forestiers.[25] Nous vous invitons à consulter notre soumission prébudgétaire de 2017[26] pour obtenir plus de détails concernant les options potentielles en lien avec une politique de prix pour le tabac.

5) **Instaurer la tarification pour les permis de fabrication, de distribution et de vente des produits du tabac**, de façon à mettre à contribution les utilisateurs qui bénéficient de l'encadrement du commerce du tabac, et investir ces sommes ailleurs dans le système de santé. 84 % des Québécois (incluant 75 % des fumeurs) sont favorables à rendre payant l'actuel permis de fabrication de cigarettes en vue d'autofinancer les programmes de réduction du tabagisme et de lutte contre la contrebande. Ces dépenses se chiffrent actuellement autour de 40 millions $, dont quelque 20 millions $[27] pour la lutte au tabagisme et 18,7 millions $[28] déboursés à Accès-Tabac pour contrer la contrebande. Bien d'autres industries – comme les grands pollueurs,[29] les entrepreneurs en construction[30] et les brasseurs[31] – partagent les coûts d'encadrement de leurs produits par l'entremise de permis de fabrication tarifés, mais pour des raisons inconnues, l'industrie du tabac échappe à ce principe pourtant bien ancré. Cette situation ne fait qu'augmenter les externalités liées au tabac, en plus d'être inéquitable face aux autres secteurs industriels. En 2015, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise présidée par l'économiste Luc Godbout avait recommandé la

---

support for increasing a dedicated tobacco tax National survey data from New Zealand". *Nicotine Tob Res*, 12(2).168-73, 17 décembre 2009. http://www quit.org au/media/article aspx?ContentID=sept-2008-public-support-for-tax, http //ntr oxfordjournals org/content/12/2/168 full ou http://www otago ac.nz/well ngton/otago022867 pdf .

22 **Gouvernement du Canada.** *Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*, février 2018, page 46 https //www budget gc ca/2018/docs/tm-mf/tax measures-mesures-fiscales-2018-fr pdf

23 http://www rmaaq gouv qc ca/index php? d=118

24 https //www mcc gouv qc ca/index php? d=4385

25 https //bmmb gouv qc ca/med a/21286/manuel_de _mise_en_marche_des _bois pdf

26 **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Pour un encadrement fiscal optimal et cohérent en matière de tabac, incluant une politique de prix robuste », mémoire soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires, 29 janvier 2017. http://cqct.qc ca/Documents_docs/DOCU_2017/MEMO_17_01_29_Consultation Prebudgetaire PolitiquePrix_FINAL_V2 pdf

27 « 2017-2018 : 14,7 M$, dont 4,2 M de crédits régionaux. À ces montants s'ajoutent les budgets reliés à l'inspection » **Ministère de la Santé et des Services sociaux**, réponse à une demande d'accès quant aux investissements dans la lutte contre le tabagisme, 18 juin 2018 http://msss gouv qc ca/inc/documents-ministere/acces_info/demandes-acces/2018-2019-2018-2019-036 Document.pdf

28 **Ministère de la Santé et des Services sociaux**, réponse à une demande d'accès quant aux investissements dans la lutte contre le tabagisme 22 février 2016 http://www msss gouv qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2015-2016/2015-2016-072-Document pdf

29 http //www mddelcc gouv qc ca/ministere/tarification/index htm

30 https //www rbq gouv qc ca/l cence/tarification-et-amendes/tarification-pour lentrepreneur de-construction.html#c16979

31 https //www racj gouv qc ca/fileadmin documents Accueil/Formula res_et_publi cations/Formulaires/Alcool/RACJ-1047A pdf

tarification des permis de vente de tabac à 250 $/an.[32] À titre comparatif, un tel permis coûte 893 $/an à Ottawa[33] et 146 $/an à Calgary.[34]

Nous sommes convaincus que vous constatez, comme nous, que dans le cas de la lutte contre le tabagisme, les hausses de taxes s'avèrent bénéfiques autant pour la santé publique que pour les finances de l'État. Les autres mesures fiscales proposées contribueraient elles aussi à la santé de la population et au désengorgement du système de santé, en plus de libérer d'importantes sommes pouvant être investies ailleurs dans le réseau.

Nous nous permettons d'ailleurs de manifester de l'optimisme face à la volonté du gouvernement caquiste de s'attaquer à la première cause de maladies et de décès évitables dans notre société, du fait de votre promesse électorale d'évaluer « chaque année la nécessité d'augmenter la taxe provinciale sur le tabac » relativement aux taux de taxation en vigueur dans les autres provinces, ainsi que « l'implantation de permis payants pour les cigarettiers ».[35] Tel que votre équipe l'a elle-même souligné, chaque baisse d'un point de pourcentage du tabagisme fait économiser annuellement 41 millions $ en coûts de soins de santé directs et 73 millions $ en coûts indirects, pour un total récurrent de 114 millions $.

Nous serions reconnaissants de pouvoir échanger sur ces sujets avec vous en personne à votre meilleure convenance.

Sur ce, nous tenons à vous souhaiter un bon début de mandat et espérons sincèrement entamer une longue et fructueuse collaboration avec vous et vos équipes.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole

c.c. Autres députés et partenaires

p.j. Fiche-synthèse des priorités en matière de lutte contre le tabac
Sondage SOM sur les questions fiscales en lien avec le tabac

---

[32] **Commission d'examen sur la fiscalité québécoise**, *Rapport final*, *Se tourner vers l'avenir du Québec*, volume 2, page 135, 2015. http://www.groupes.finances.gouv.qc.ca/examenfiscalite/uploads/media/Volume2_RapportCEFQ.pdf

[33] **Ville d'Ottawa**, « Permis de vendeur de tabac », consulté le 18 novembre 2018. https://ottawa.ca/fr/entreprises/permis-dentreprise-demandes-et-permis/permis-dentreprise#permis-de-vendeur-de-tabac

[34] **Ville de Calgary**, « 2018 Business Licence Fee Schedule », consulté le 18 novembre 2018. http://www.calgary.ca/_layouts/cos/DirectDownload.aspx?target=http%3a%2f%2fwww.calgary.ca%2fPDA%2fpd%2fDocuments%2ffees%2fbusiness-licence-fee-schedule.pdf&noredirect=1&sf=1

[35] **Coalition Avenir Québec**, réponses aux questions électorales de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, 27 septembre 2018. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCJ_2018/MAIL_18_09_27_Reponse_CAQ_QuestionsElections.pdf

MAUREEN ROBERTS - Enquêteur Trois-Rivières

De : Flory Doucas <fdoucas@cqct.qc.ca>
À : "'maureen.roberts[redacted]
Date : 2017-03-24 15:59
Objet : Enquêteur Trois-Rivières

http://www.lechodemaskinonge.com/actualites/2016/6/3/la-contrebande-de-tabac-tres-presente-en-4548915.html

Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
- une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec
4529, rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3
Tél. 514. 598.5533
[redacted]
fdoucas@cqct.qc.ca
www.cqct.qc.ca/
@CoalitionTabac

MAUREEN ROBERTS - possibilité conférence

De : Flory Doucas <fdoucas@cqct.qc.ca>
À : '"maureen.roberts[redacted]
Date : 2018-04-13 10:43
Objet : possibilité conférence

Bonjour Maureen,
J'espère que cette note te trouve en bonne forme.
Il y a une conférence nationale tabac, un peu dernière minute, qui se trame à la fin du mois de mai (30 et 31) à Montréal: https://www.cpha.ca/tobaccoforum2018 (le forum tabac s'est greffé à la conférence annuelle de l'Association canadienne de santé publique.

Les organisateurs nous ont dit que le programme demeure encore malléable.
Heidi et moi trouvons qu'il serait opportun d'avoir une plénière/symposium sur les taxes, la lutte à la contrebande et le framing de l'industrie. On se dit que les gens devrait être mieux informé des efforts Québécois et comment ces derniers s'avèrent présentés et réalisés sans donner de levier PR aux fabricants légaux, ni à leurs groupes façade.

Est-ce qu'on pourrait s'en parler?
Flory

Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
- une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec
4529, rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3
Tél. 514. 598 5533
[redacted]
fdoucas@cqct.qc.ca
www.cqct.qc.ca/
@CoalitionTabac

Ministère de
la Sécurité publique
Québec

Le sous-ministre associé à la
Direction générale des affaires policières

Le 27 mars 2017

Madame Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
4529, rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3

Madame la Codirectrice,

Au nom du ministre de la Sécurité publique, je tiens à vous remercier pour la correspondance datée du 25 janvier 2017 que vous lui avez adressée au sujet de l'ingérence des groupes-façade de l'industrie du tabac dans les politiques gouvernementales.

Nous prenons acte des recommandations que vous avez formulées dans votre lettre et partageons vos préoccupations sur la nécessité de demeurer vigilants à l'égard des tentatives d'influencer les politiques de telle sorte qu'elles servent les intérêts de l'industrie du tabac. À ce sujet, soyez assurée qu'avant de répondre à toute demande adressée au ministre, nous procédons aux vérifications appropriées afin de connaître les revendications et les agendas politiques des organisations qui sollicitent son attention.

Soyez également assurée que les partenaires du programme ACCES Tabac poursuivent leurs efforts concertés pour lutter contre le commerce illégal du tabac au Québec et que ceux-ci nous tiennent bien informés de l'évolution de ce phénomène.

Veuillez agréer, Madame la Codirectrice, mes salutations distinguées.

Louis Morneau

2525, boul. Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-3500
Télécopieur : 418 643-0275
www.msp.gouv.qc.ca

COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, bureau 102, Montréal (Québec) H2T 2T3
T. (514) 598-5533 • F. (514) 598-5283 • Courriel : coalition@cqct.qc.ca • www.cqct.qc.ca • @CoalitionTabac

(Version électronique envoyée par courriel)

25 janvier 2017

Ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
30 JAN. 2017
Cabinet du ministre

Monsieur Martin Coiteux
Ministre de la Sécurité publique
10 rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage
Québec (QC) G1R 4J3
ministre@mamot.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE
2017 -02- 08
REQUETE : COTE 120738

Sujet: **Ingérence des groupes-façade de l'industrie du tabac dans les politiques gouvernementales**

Cher monsieur Coiteux,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour attirer votre attention sur le problème de l'ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques de santé du gouvernement du Québec, ainsi que pour demander votre soutien pour la mise en œuvre de recommandations découlant de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT), un traité de l'Organisation mondiale de la Santé, afin de prévenir pareilles ingérences. La CCLAT a été ratifiée par le Canada en 2004 et endossée par le Québec par l'entremise d'une motion unanime de l'Assemblée nationale[1] la même année.

L'histoire de la lutte contre le tabagisme est riche en exemples d'ingérence de l'industrie, y compris de nombreux cas[2] où les fabricants se sont cachés derrière des groupes-façade pour s'opposer aux mesures antitabac. Malheureusement, les groupes-façade sont généralement difficiles à exposer comme tels alors qu'ils sont à leur plus actif. Voilà pourquoi les récentes révélations documentées ci-dessous devraient particulièrement intéresser tous les élus de l'Assemblée nationale : elles exposent deux groupes-façade qui ont été très actifs au Québec au cours des dernières années et qui continuent de travailler pour empêcher toute nouvelle taxe ou réglementation sur le tabac[3].

En effet, une présentation confidentielle d'Imperial Tobacco Canada (ITC)[4] au Groupe des affaires corporatives et réglementaires[5] de sa société mère, divulguée récemment à des chercheurs en santé par un sonneur d'alerte de l'industrie, présente les activités de relations publiques et de lobbyisme de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), de ses chapitres régionaux dont l'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA) en plus de celles de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC) comme étant des campagnes du

---

[1] **Assemblée nationale**, journal des débats, 15 décembre 2004.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2005/LOI_05_12_15_AssNat_Motion_Appui_CCLA_EXTRAIT.pdf
[2] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, *Groupes façade au Québec*, 2015.
http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_02_17_GroupesFacades_Qc.pdf
[3] **Registre des lobbyistes**, sommaire pour l'Association québécoise des dépanneurs en alimentation, consulté le 20 décembre 2016.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/INDU_16_12_20_Liste_Mandats_AQDA_RegistreLobbyistes_ANNOTE.pdf
[4] **Imperial Tobacco Canada**, *CORA AIT Strategy: Raising Public Awareness & Demanding Government Action*, août 2012.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/INDU_12_08_00_ImperialTobacco_CORA_strategy.pdf
[5] **British American Tobacco**, lettre du 30 juillet 1997.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/INDU_97_07_30_Letter_BAT_to_CORA_directors_managers_staff.pdf

fabricant lui-même *(«Nos campagnes» / «Our campaigns»)*. Les diapositives de la présentation montrent comment ces groupes ont été utilisés pour bloquer les réglementations de santé et les augmentations de taxes sur le tabac en perpétuant la campagne de longue date de l'industrie du tabac visant à *«garder en vie l'enjeu de la contrebande»* (*«keep the contraband issue alive»*). Et ce, malgré le fait que la contrebande ait sensiblement diminué[6] au cours de ces mêmes années, grâce à une série d'initiatives gouvernementales anti-contrebande.

Il s'agit de la même position que celle avancée par l'ACDA/AQDA pour s'opposer à l'augmentation des taxes sur le tabac, à l'interdiction du menthol dans les produits du tabac ainsi qu'au projet actuel du gouvernement fédéral d'exiger l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac — allant même jusqu'à lancer une campagne Web de mobilisation[7] contre cette mesure.

Les diapositives en question expliquent que l'ACDA et la CNCTC offrent une *«voix crédible sur le tabac de contrebande»* (*"credible voice for contraband tobacco"*), un objectif stratégique clé pour une industrie sans crédibilité propre. Par exemple, la CNCTC, qui fut créée par l'ACDA et est gérée par la firme de lobbyisme Impact Affaires publiques, est présentée comme un acteur qui maintient l'industrie du tabac à distance de ses propres campagnes contre les taxes (*"Not just 'Big Tobacco'!"*).

La présentation montre également comment l'industrie a été en mesure de recruter des tiers crédibles comme des municipalités pour supposément combattre la contrebande, mais en réalité dans le but de les utiliser comme levier politique pour combattre les politiques de santé provinciales et fédérales. Certains députés se rappelleront peut-être de la campagne de 2012 dans le cadre de laquelle les conseils municipaux du Québec (en plus de ceux de l'Ontario) ont été approchés par l'ACDA/AQDA pour leur demander d'adopter une résolution demandant au gouvernement provincial de se pencher davantage sur la contrebande de tabac. Au moins 70 d'entre eux au Québec en ont adopté une et malgré l'absence totale de mention de taxes dans toute la documentation[8] accompagnant la demande, l'AQDA a utilisé le nom de ces municipalités pour s'opposer à une hausse de la taxe québécoise sur le tabac dans le cadre d'une annonce pleine page[9] publiée dans le Soleil.

Il est parfaitement acceptable que les détaillants et tout autre groupe expriment leur point de vue sur d'éventuelles politiques gouvernementales de santé, que ces opinions soient ou non conformes à l'intérêt public. <u>L'enjeu ici en est un de transparence.</u> Il est inacceptable que des fabricants de tabac créent puis se cachent derrière des groupes-façade sans révéler leurs liens financiers. D'ailleurs, les représentants des deux groupes ont refusé à maintes reprises de répondre aux

---

[6] **Guindon GE, Burkhalter R, Brown KS.** "Levels and trends in cigarette contraband in Canada", *Tobacco Control*, 2016;0:1-8. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/ETUD_16_09_06_Guindon_ContrbandTrendsInCanada_TobControl.pdf

[7] **Association canadienne des dépanneurs en alimentation**, site Web EffetsNonDesires.ca, 2016. http://effetsnondesires.ca/

[8] **Association canadienne des dépanneurs en alimentation**, lettre aux municipalités et annexes, avril 2012. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/MAIL_12_04_10_ACDA_CampagneMunicipalites_Resolution.pdf

[9] **Association québécoise des dépanneurs en alimentation**, publicité, 16 novembre 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/PUB_12_11_16_ACDA_Contre_hausse_taxes_Soleil_P24_SM.jpg

questions[10] d'élus sur leur financement dans le cadre de consultations législatives au Québec et ailleurs. On comprend que les discours visant à protéger les dépanneurs contre la contrebande – notamment en gelant les taxes sur le tabac – seront interprétés différemment selon qu'ils semblent provenir de fabricants de tabac ou de réels détaillants.

Les gouvernements doivent protéger la santé publique contre l'ingérence de l'industrie du tabac. Il s'agit d'une obligation spécifique en vertu du traité de la CCLAT[11] qui requiert des États qu'ils surveillent les tentatives de l'industrie du tabac de contrecarrer les démarches de la lutte antitabac, qu'ils informent le public de ces tentatives et qu'ils adoptent des mesures pour empêcher l'ingérence de l'industrie.

Ainsi, conformément aux directives pour la mise en œuvre de l'article 5.3[12], aux recommandations détaillées des groupes canadiens de santé en lien avec ce dernier[13], de même qu'à une étude récente sur l'ingérence de l'industrie[14], nous recommandons :

1) **que tous les décideurs traitent les organisations qui s'opposent aux politiques antitabac avec un scepticisme renouvelé et exigent, lors de toutes les interactions avec elles, des déclarations à jour précisant les relations financières et autres qu'elles entretiennent avec les intérêts tabac;**

2) **que soient mises en place des mesures exigeant des rapports réguliers des compagnies de tabac sur leurs affiliations, leurs activités politiques et les dépenses connexes;**

3) **qu'un système transparent de divulgation soit établi en vertu duquel toutes les organisations non reliées au tabac qui font du lobbyisme auprès de toute partie gouvernementale sur une question liée au tabac doivent divulguer toute contrepartie des compagnies de tabac, financière ou autre;**

4) **que les autorités responsables de la santé sensibilisent et communiquent de l'information avec d'autres ministères ainsi que d'autres ordres de gouvernement au sujet de l'ingérence de l'industrie dans l'élaboration des politiques publiques.**

Nous avons joint à la présente lettre les diapositives d'Imperial Tobacco, une brève analyse de leur contenu ainsi que deux reportages d'enquête sur le sujet (dans la *Presse* et le *National Post*).

En attendant votre réaction à ces propositions de mesures, nous vous invitons à nous contacter pour toute question additionnelle concernant les groupes-façade protabac, leurs diverses tactiques

---

[10] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac,** *Qui finance l'ACDA (et sa création, la CNCTC)? ... une question qui demeure sans réponses*, 8 septembre 2015. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_09_08_Temoignage_ACDA_CNCTC_Financement_Tabac.pdf

[11] **Organisation mondiale de la Santé**, site Web de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. http://www.who.int/fctc/fr/

[12] **Organisation mondiale de la Santé,** *Guidelines for implementation of Article 5.3 of the WHO Framework Convention on Tobacco Control.* http://www.who.int/fctc/guidelines/article_5_3.pdf?ua=1

[13] *Canada's Implementation of Article 5.3 of the Framework Convention on Tobacco Control: A Civil Society Shadow Report*, 2016. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/MEMO_16_09_00_CCAT_shadowreport_Article5POINT3.pdf

[14] **Hatchard JL, Fooks GJ, Gilmore AB.** "Standardised tobacco packaging: a health policy case study of corporate conflict expansion and adaptation". *BMJ Open* 2016;6:e012634. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/ETUD_16_10_07_case%20study%20of%20corporate_conflict%20expansion_BMJ.pdf

et campagnes de désinformation ainsi que toute question liée à la mise en œuvre des mesures que nous vous recommandons.

Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole

Pièces jointes :

- Diapositives d'Imperial Tobacco[15]
- Brève analyse du contenu des diapositives[16]
- Annonce pleine page de l'AQDA contre les taxes[17]
- Article récent sur les diapositives d'Imperial Tobacco dans *La Presse*[18]
- Article récent sur les diapositives d'Imperial Tobacco dans le *National Post*[19]
- Recommandations détaillées des groupes canadiens de santé de l'article 5.3 de la CCLTA[20]

---

[15] **Imperial Tobacco Canada,** *CORA AIT Strategy: Raising Public Awareness & Demanding Government Action*, août 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/INDU_12_08_00_ImperialTobacco_CORA_strategy.pdf

[16] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Association pour les droits des non-fumeurs, Médecins pour un Canada sans fumée,** *In Their Own Words: How Imperial Tobacco Ran a Fear Campaign About Contraband Cigarettes to Block Taxes and Prevent Health Regulations*, 2016. http://www.smoke-free.ca/eng_home/2016/Cora-Slides-Annotated.pdf

[17] **Association québécoise des dépanneurs en alimentation,** publicité, 16 novembre 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/PUB_12_11_16_ACDA_Contre_hausse_taxes_Soleil_P24_SM.jpg

[18] Isabelle Hachey, « Imperial Tobacco utilise des groupes paravents », ***La Presse***, 17 octobre 2016. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/ART_16_10_17_ACDA_Imperial_Tobacco_Utilise_des_groupes_paravents_LaPressePlus_p9A.pdf

[19] Tom Blackwell, "Leaked Big Tobacco document suggests it used convenience-store, anti-contraband groups as lobbyists", ***National Post***, 25 octobre 2016. http://news.nationalpost.com/news/canada/leaked-big-tobacco-document-suggests-it-used-convenience-store-anti-contraband-groups-as-lobbyists?__lsa=0ef9-1384

[20] **Groupes de lutte contre le tabac,** http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/MEMO_16_09_00_CCAT_shadowreport_Article5POINT3.pdf

SYLVAIN CHARROIS - Projet de loi 44 - Commission parlementaire, août 2015

De : Coalition québécoise pour le contrôle du tabac<coalition@cqct.qc.ca>
À : <ministre@msp.gouv.qc.ca>
Date : 2015-08-16 16:33
Objet : Projet de loi 44 - Commission parlementaire, août 2015

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE
2015 -09- 03
REQUÊTE :
COTE 113964

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
BUREAU DU SOUS-MINISTRE
10 SEP 2015
REQUÊTE :
COTE 113964

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

16 août 2015

Madame Lise Thériault
Ministre de la Sécurité publique et Vice-première ministre
Gouvernement du Québec
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec, Québec G1V 2L2

SUJET: Projet de loi 44 - Commission parlementaire, août 2015

Chère madame Thériault,

Mardi le 18 août prochain débuteront les audiences de la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi 44 visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Comme vous le savez, le tabac est la première cause de décès évitables au Québec et dans le monde; au Québec, il cause environ 10 400 décès chaque année, étant responsable d'un décès sur 5. Le tabac tue deux fois plus que le VIH/SIDA, les dépendances à l'héroïne et à la cocaïne, l'alcool, les accidents de la route, les homicides et les suicides réunis. En fait, le tabac est le seul produit de consommation qui tue lorsqu'utilisé tel que prévu par le fabricant, avec plus de la moitié des fumeurs qui en meurent.

Cette mise à jour de la Loi sur le tabac, qui constitue une avancée majeure pour prévenir les maladies qui y sont associées, est la première en 10 ans et se produit avec près de 5 ans de retard. Rappelons qu'avant l'adoption de la première Loi sur le tabac, par le Dr Jean Rochon en 1998, plus du tiers des Québécois (35 %) fumaient. La mise en application de cette loi et des mesures additionnelles introduites en 2005 dans le cadre de sa première révision par le Dr Philippe Couillard, alors ministre de la Santé, ont contribué à faire chuter le taux de tabagisme au Québec, qui se situe à environ 20 % aujourd'hui. Peu d'enjeux de santé permettent de démontrer aussi concrètement les innombrables vies qui peuvent être

sauvées par le travail des députés.

Le projet de loi 44 s'inscrit dans cette volonté des élus de contrer les effets néfastes du tabac en proposant des mesures qui réduisent efficacement l'exposition des jeunes et des non-fumeurs à la fumée de tabac ainsi que des mesures qui réduisent l'attrait des jeunes pour le tabagisme. Le projet de loi 44 interdit notamment de fumer dans les automobiles en présence d'enfants, étend les zones sans fumée aux terrasses des bars et restaurants, interdit l'aromatisation des produits du tabac comme à la cerise et à la vanille (et, surtout, au menthol), et fournit un cadre réglementaire pour la cigarette électronique.

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et la Société canadienne du cancer ont proposé au gouvernement en novembre dernier de se doter d'un nouvel objectif en termes de réduction du tabagisme : un taux de 10 % en 10 ans (ou «10 dans 10»). Les mesures incluses au projet de loi 44, combinées au règlement sur l'emballage qu'envisage la ministre Charlebois, permettraient sûrement au Québec d'atteindre cet objectif, surtout si le gouvernement poursuit la politique d'augmentation progressive des taxes. Mais la nouvelle Loi sur le tabac pourrait diminuer encore davantage l'exposition des jeunes et des personnes vulnérables au tabac et à ses méfaits si quelques simples amendements lui étaient apportés, tels que l'interdiction de fumer sur les terrains de jeux pour enfants.

Les sondages réalisés depuis 2013 ont démontré l'appui très important des Québécois envers les mesures proposées par les groupes de santé; même les fumeurs soutiennent certaines d'entre elles. Pourtant, des opposants aux nouvelles mesures tentent d'influencer le législateur en annonçant des catastrophes économiques qui, dans le passé, ne se sont jamais matérialisées.

Pire, les ressources financières des compagnies de tabac leur permettent d'engager toute une serie de lobbyistes et de financer des groupes-façades dont le mandat principal est de protéger leur marché et non de protéger la santé des Québécois. Leurs arguments trompeurs n'ont pour objectif que le blocage ou l'affaiblissement des mesures qui ont pour effet de diminuer leurs profits, tout particulièrement celles qui contrent efficacement l'initiation des jeunes au tabagisme.

À titre d'exemple, soulignons l'absurde campagne « Sauvons le menthol » lancée par l'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (et financée par l'industrie du tabac). Évidemment, ce ne sont pas les cigarettes au menthol qu'il faut « sauver », c'est la vie des fumeurs et surtout des futurs fumeurs! Alors que les plus récentes enquêtes populationnelles (d'institutions réputées) montrent qu'au Québec, le tiers des élèves fumeurs du secondaire consomment des cigarettes mentholées, il n'y a plus de doute que cette saveur en particulier constitue une importante porte d'entrée au tabagisme.

Un autre exemple est la demande des détaillants en alimentation de changer de cible, en demandant au législateur de plutôt miser sur la pénalisation des jeunes qui achètent ou possèdent des produits du tabac. Or, les experts s'entendent pour dire qu'une telle approche n'est pas efficace pour réellement prévenir le tabagisme. De toute manière, transférer la responsabilité aux victimes – des jeunes – qui tombent dans le piège de l'industrie du tabac

n'est pas une solution viable. Ultimement, les vrais responsables du tabagisme chez les jeunes sont des adultes : ceux qui fabriquent, promeuvent et leur vendent ces produits toxicomanogènes et mortels.

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a produit une série de documents-synthèse (ici-bas) sur les enjeux entourant l'adoption du projet de loi 44. Nous espérons que ces documents vous seront utiles lors de vos réflexions et discussions sur cet important projet de loi, notamment pour mettre en perspective les arguments de ceux qui trouvent que les mesures vont trop loin ou font fausse route.

Depuis près de 20 ans, l'engagement des députés québécois envers la lutte au tabagisme ne s'est jamais démenti. La lutte contre le tabac n'a pas de couleur politique : chaque loi a été adoptée à l'unanimité et a fait du Québec un chef de file mondial en la matière. L'adoption du projet de loi 44, bonifié par quelques amendements et suivi d'un règlement sur les mises en garde, non seulement ferait de nouveau du Québec un leader de la lutte contre le tabac, mais permettrait d'épargner à des milliers de futures victimes québécoises et à leur famille la souffrance et la peine qu'engendrent les maladies causées par le tabac.

Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
4529, rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3
Téléphone : (514) 598-5533
Télécopieur : (514) 598-5283
coalition@cqct.qc.ca / www.cqct.qc.ca
@CoalitionTabac

DOCUMENTS-SYNTHÈSE en lien avec la révision de la Loi sur le tabac :

Général :
1) Faits saillants sur le tabac au Québec
2) Taux de tabagisme au Québec
3) Appui du public pour les mesures
4) Précédents en lien avec les mesures réclamées
5) Résumé du document sur les précédents

Opposants :
6) Groupes qui s'opposent à une ou plusieurs mesures
7) Critique de la plus récente « étude mégots » de l'AQDA
8) Tactique habituelle de l'industrie se rabattant sur la contrebande
9) Tactique de l'industrie se rabattant sur la pénalisation des jeunes
10) Ce que l'on sait sur l'AQDA/ACDA
11) Financement de l'AQDA/ACDA

Emballage :
12) Emballage neutre et standardisé en Australie
13) Standardisation des mises en garde
14) Impacts des emballages (mémoire détaillé)

Aromatisation :
15) Aromatisation des produits du tabac
16) Mythes concernant le menthol

Fumée secondaire :
17) Fumée secondaire à l'extérieur : terrasses, 9m et terrains de jeux
18) Fumée secondaire dans les autos en présence d'enfants
19) Mythes concernant l'interdiction de fumer sur les terrasses

Cigarette électronique :
20) Cigarette électronique : nouveau produit, nouveaux défis

«Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec» ASPQ

Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de la Sécurité publique
et du ministre responsable de la région de l'Outaouais

Le 18 décembre 2012

Madame Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
4126, rue Saint-Denis, bureau 200
Montréal (Québec) H2W 2M5

Madame la Codirectrice,

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre correspondance du 24 octobre dernier adressée au ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, dans laquelle vous mentionnez l'importance de combattre la contrebande de tabac et vous sollicitez une rencontre pour échanger sur différentes possibilités afin de freiner davantage cette contrebande.

Soyez assurée que le ministre partage vos préoccupations à l'égard des conséquences sociales et économiques découlant de ce commerce illégal et qu'il est sensible à toutes nouvelles initiatives permettant de contrer ce phénomène.

Dans cette perspective, monsieur Jean-Robert Nadeau, conseiller sprécial du ministre, se fera un plaisir de vous rencontrer. Afin de convenir d'une éventuelle rencontre, vous pouvez le joindre au 418 643-2112.

Veuillez agréer, Madame la Codirectrice, mes salutations distinguées.

La directrice de cabinet,

Sandra Boucher

2525, boul. Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
Télécopieur : 418 646-6168
ministre@msp.gouv.qc.ca

10, rue Saint-Antoine Est, bureau 11.87
Montréal (Québec) H2Y 1A2
Téléphone : 514 873-3500
Télécopieur : 514 873-6597

COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, bureau 200, Montréal (Québec) H2W 2M5
T. (514) 598-5533 • F. (514) 598-5283 • Courriel : coalition@cqct.qc.ca • www.cqct.qc.ca

Montréal, le 24 octobre 2012

Monsieur Stéphane Bergeron
Ministre de la Sécurité publique
Assemblée nationale du Québec
1045, rue des Parlementaires
Québec, QC G1A 1A4

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
BUREAU DU SOUS-MINISTRE
09 NOV. 2012
REQUÊTE: COTE 100948

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE
05 NOV. 2012
REQUÊTE: COTE 100 948

Objet : Demande de rencontre

Monsieur Bergeron,

Au nom des 450 organismes membres de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, permettez-moi de vous féliciter pour votre réélection récente en tant que député de Verchères et pour votre nomination en tant que ministre de la Sécurité publique. Nous saluons avec grand enthousiasme le début d'un nouveau parlement qui, nous l'espérons, fera progresser l'amélioration de la santé et du bien-être de tous les Québécois.

Dans le cadre de la présentation du nouveau conseil des ministres, le nouveau gouvernement a souligné que « *la santé demeure une des grandes priorités des Québécois et du gouvernement* » et que les nouveaux ministres de la Santé et de la Santé publique « *mettront en place une ambitieuse politique de prévention et de saines habitudes de vie* »[i]. Nous sommes ravis de cette position et souhaitons vivement pouvoir contribuer à sa réalisation, notamment sur la question du tabagisme qui demeure la première cause de maladies et de décès évitables dans notre société.

En effet, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente des centaines d'associations médicales, d'ordres professionnels, de municipalités, d'hôpitaux, d'écoles et des commissions scolaires explicitement en faveur de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. **Nous priorisons le renforcement de la *Loi sur le tabac* afin de contrer les nouvelles stratégies de marketing** mises de l'avant par les fabricants de tabac depuis 2005 et qui ont pour effet de miner l'efficacité de la loi pour prévenir le tabagisme chez les jeunes. Par ailleurs, notre optimisme face à une telle réforme législative a été grandement renforcé par la promesse électorale de votre parti de faire « *adopter des mesures de prévention pour lutter contre le tabagisme* » dont « *un moratoire sur tout nouveau produit du tabac visant les jeunes* »[ii], une mesure particulièrement importante pour empêcher toutes les « innovations » de produits et de marques qui cherchent à séduire de nouvelles clientèles.

La directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé rappelait récemment qu'en termes « *de diminution de la demande, ce sont les augmentations des taxes et du prix du tabac qui sont la mesure la plus efficace. En plus de protéger la santé, elles procurent un revenu considérable* »[iii]. **C'est pourquoi nous réclamons également une hausse des taxes sur le tabac,** taxes qui n'ont pas été augmentées de manière substantielle depuis 2003. Si l'augmentation des taxes est envisageable aujourd'hui, c'est parce que le Québec et le fédéral ont mis de l'avant de nombreuses mesures et initiatives efficaces ayant mené à une baisse radicale et soutenue de la contrebande depuis 2008.

En temps que ministre de la Sécurité publique, vous serez sans doute interpellé par le dossier de la contrebande de tabac, qui constitue un important dossier de sécurité publique. Comme il avait été soulevé pendant les travaux de la commission des Finances publiques, le groupe de travail mis de l'avant par le ministre fédéral de la Sécurité

publique concluait que « *l'achat de produits de tabac de contrebande fournit au crime organisé des fonds qui sont réinvestis dans le commerce des drogues et des armes à feu ainsi que dans d'autres activités illicites qui menacent la sécurité de nos collectivités.* »[iv] Or il est important de confronter le problème de la contrebande avec une perspective large qui tient compte non seulement des objectifs de sécurité publique, mais également de ceux de la réduction des maladies et coûts sociaux attribuables au tabagisme. À cet égard, **nous serions reconnaissants de pouvoir vous rencontrer en personne afin d'échanger sur les possibilités de freiner davantage cette contrebande tout en protégeant d'importantes mesures de réduction du tabagisme.**

Il est certain que de nombreuses entités corporatives s'opposeront aux revendications des groupes de lutte contre le tabac, leur profitabilité étant menacée par la réduction du tabagisme. C'est pourquoi nous aimerions profiter de cette occasion pour vous fournir, dans un premier temps, un petit nombre de constats fondamentaux qui vous permettront de mieux jauger la valeur des arguments de l'industrie et de ses alliés (dont l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, ou ACDA, qui entretient des liens étroits avec l'industrie du tabac).

Voici donc les faits les plus importants à noter :

1) **Le tabac demeure la première cause évitable de décès dans le monde aujourd'hui,**[v] fauchant 10 400 vies chaque année au Québec.[vi] C'est deux fois plus que les décès causés par les suicides, les noyades, les accidents de la route, les toxicomanies, les meurtres, le SIDA et l'alcool réunis.[vii]
2) **En général, le taux de tabagisme au Québec stagne depuis 2006**[viii]. Selon l'enquête la plus précise, le taux de tabagisme au Québec était de 21 % en 2011 (12 ans et plus).[ix] En tenant compte de l'usage du cigare/cigarillo, le taux moyen auprès des élèves du secondaire est en 2008 était de 22 %,[x] essentiellement le même que dans la population générale. L'âge moyen d'initiation au tabagisme est de 12,7 ans.[xi] Plus du quart des élèves en secondaire IV et V en 2010/11 avaient déjà essayé les cigarillos ou cigares aromatisés.[xii]
3) **Les nouveaux jeunes fumeurs préfèrent les marques légales** et non les cigarettes de contrebande. En 2008, au sommet du phénomène de la contrebande au Québec, trois quarts (76 %) des élèves du secondaire qui fumaient consommaient des cigarettes provenant des fabricants légaux.[xiii]
4) **L'industrie parvient à recruter quelque 30 000 nouveaux jeunes fumeurs chaque année**[xiv] à l'aide d'une gamme de nouvelles stratégies de marketing (saveurs ajoutées au tabac, emballages branchés, cigarettes élégantes et minces, messages trompeurs sur les paquets, etc.).
5) **Le marché de la contrebande au Québec a baissé de façon radicale et soutenue au cours des dernières années**, passant d'environ 35 % en 2008 à environ 15 % en 2011 selon de nombreux indicateurs crédibles.[xv]
6) **Les taxes provinciales sur le tabac au Québec sont les moins élevées parmi toutes les provinces et territoires canadiens** (soit de 21,80 $ pour une cartouche de 200 cigarettes, comparativement à 50,85 $ au Manitoba.[xvi]). Le Québec n'a pas augmenté de façon substantielle ces taxes depuis 2003.[xvii] Si l'on tient compte de l'augmentation des salaires, le prix relatif du tabac est plus bas aujourd'hui qu'il ne l'était en 2003 (les taxes représentaient 81 % du salaire minimum au 1er janvier 2004, alors qu'elles n'en représentent que 76 % aujourd'hui).
7) **L'augmentation des taxes ne mène pas nécessairement à une hausse de la contrebande.** Par exemple, les provinces ayant les taxes les plus élevées connaissent pourtant moins de contrebande que le Québec. Comme l'a indiqué la Banque Mondiale, « *si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, (...) ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité* »[xviii].

En somme, la réduction du tabagisme a un énorme impact sur la santé et la qualité de vie de centaines de milliers de nos concitoyens, tout en réduisant de manière substantielle les coûts en soins de santé, tel que détaillé dans le bulletin spécial sur le tabac ci-joint de l'Association pour la santé publique du Québec. En vous réitérant nos vœux les plus sincères pour votre réélection et en espérant que ces informations vous soient utiles, nous vous prions de bien vouloir agréer nos sentiments les plus respectueux.

Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole

p.j. Bulletin de Santé publique de l'Association pour la santé publique du Québec

Fondée en 1996, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente quelques 450 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

---

[i] **Gouvernement du Québec**, communiqué, 19 septembre 2012. http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=827

[ii] **Parti québécois**, communication du 26 août 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/PROJ_12_08_26_Elections_Reponse_PQ.pdf

[iii] **Dr Margaret Chan**, Directrice générale de l'**Organisation mondiale de la Santé**, « Le nouveau visage de l'industrie du tabac », 20 mars 2012. http://www.who.int/dg/speeches/2012/tobacco_20120320/fr/index.html

[iv] **Groupe de travail sur le commerce illicite des produits de tabac**, 2009. « Rapport sur la situation du tabac de contrebande au Canada, Ottawa ». http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/ct-rpt-fra.aspx

[v] **Organisation mondiale de la Santé**. http://www.who.int/tobacco/mpower/package/fr/index.html

[vi] **Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec**. http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/index.php?Un-melange-de-produits-chimiques

[vii] Dans une année au Canada, il y a 37 000 décès causés par le tabac, 3 512 décès par suicide, 287 noyades, 2 500 décès par accident de la route, 1 695 à cause de drogues illégales, 610 meurtres, 428 décès dus au SIDA et 8 103 à l'alcool — en somme, 37 000 décès dus au tabac *versus* 17 135 dus à toutes ces autres causes combinées. (Sources disponibles sur demande.)

[viii] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Indicateurs du taux de tabagisme au Québec », 20 septembre 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_09_20_Statistiques_PrevalenceQC.pdf

[ix] **Statistique Canada**, 2011. « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Composante annuelle (ESCC) », tableau 105-0501: Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2007) et groupes de régions homologues, occasionnel, 2010. (Variable : fume actuellement, tous les jours ou à l'occasion). http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=1050501&lang=fra ; http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_07_30_ESCC_CANSIM_PrevalenceQc2007_2011.pdf

[x] **Institut de la statistique du Québec**. « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008 ». http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008c3.pdf

[xi] **Institut de la Statistique du Québec**, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008 », page 52. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac_alcool.htm

[xii] **Santé Canada**, « Tableaux supplémentaires, Enquête de 2010-2011 sur le tabagisme chez les jeunes », Tableau 9. http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/_survey-sondage_2010-2011/table-fra.php

[xiii] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « Les jeunes préfèrent les marques légales », 2 octobre 2011. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_10_02_MarquesCigarettesDesJeunes_Legal_vs_contrebande.pdf

[xiv] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Calcul du nombre de nouveaux fumeurs », septembre 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_09_20_Calculs_No_NouveauxJeunesFumeurs.pdf

[xv] **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, document-synthèse, « Indicateurs du taux de contrebande de tabac au Québec et au Canada », 24 septembre 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_09_24_IndicateurReductionContrebande.pdf

[xvi] **Cunningham, R.**, "Provincial/Territorial Tobacco Tax Rates", janvier 2012.

[xvii] Il y eut une légère augmentation d'environ 60¢ par cartouche de 200 cigarettes (ou 6¢ par paquet de 20) pour coïncider avec l'augmentation de la taxe de vente provinciale, entrée en vigueur le 1er janvier 2011. La dernière augmentation substantielle des taxes provinciales au Québec a eu lieu le 3 décembre 2003 (2,50 $ la cartouche, ou 12,5¢ par paquet de 20).

[xviii] **Banque mondiale**, « Le développement à l'Œuvre ; Maîtriser l'épidémie ; L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999.

MAUREEN ROBERTS - RE: Rép. : questions

De : "Flory Doucas" <FDoucas@cqct.qc.ca>
À : "MAUREEN ROBERTS" [redacted]
Date : 2012-10-23 15:31
Objet : RE: Rép. : questions

Mille mercis pour ces informations et précisions.
Au plaisir,
-Flory

From: MAUREEN ROBERTS [redacted]
Sent: 23 octobre 2012 14:04
To: Flory Doucas
Subject: Rép. : questions

Bonjour Flory

Voici de l'info concernant les différentes façons dont le programme ACCES Tabac s'attaque à la contrebande de tabac.

Équipes d'enquêtes locales

Le gouvernement a fait cette année un pas de plus encore cette année dans la lutte contre la contrebande de tabac, notamment en ce qui a trait à la lutte contre les réseaux locaux qui approvisionnement les fumeurs. En effet, le budget 2012-2013 du gouvernement du Québec accorde un financement additionnel aux corps de police pour appuyer leurs interventions dans la lutte contre les réseaux de contrebande de quartier. Ce financement permettra de créer deux nouvelles équipes d'enquêtes locales. Une équipe a été implantée à Richelieu-Saint-Laurent en septembre dernier. Comme les deux autres corps de police concernés sont présentement en train de se préparer pour la mise en place de leur équipe et qu'aucune annonce n'a encore été faite, je ne peux vous indiquer quelles sont les deux autres municipalités qui bénéficieront de ces nouvelles équipes. Je vous aviserai dès que je serai en mesure de le faire.

Les petites équipes d'enquêtes visant des réseaux locaux de contrebande de cigarettes existantes ont d'abord été mises en place à Québec, à Sherbrooke et à Saint-Hyacinthe (SQ) en octobre 2010. Ce sont par la suite ajoutées une équipe à Saint-Jérôme (avril 2011), à Saguenay et à Laval (en remplacement du projet VITAL) (septembre 2011), et une seconde équipe coordonnée par la SQ (juin 2011). La SQ coordonne ainsi deux équipes de quatre enquêteurs qui couvrent un total de six MRC. Le SPVM a obtenu également en 2011 deux enquêteurs supplémentaires pour renforcer son équipe d'enquêtes à court terme qui cible des réseaux locaux.

Il y aura donc un total de dix équipes d'enquêtes locales d'ici la fin de l'exercice financier. À cela, on peut ajouter l'équipe d'enquêtes à court terme du SPVM qui effectue le même type de dossier.

Provisions pour des enquêtes locales (dites « ad hoc »)

Le MSP dispose par ailleurs d'une provision permettant le financement de projets ponctuels d'enquêtes menés par des corps de police municipaux (CPM). Tous les CPM peuvent se prévaloir de cette source de financement selon leurs besoins en soumettant une demande auprès du MSP. Ces enquêtes sont généralement de courte durée et orientées vers des vendeurs au détail ou des individus qui opèrent des réseaux de distribution de

taille modeste. Jusqu'à présent en 2012-2013, six CPM ont fait au moins une demande de financement afin d'effectuer une douzaine d'enquêtes ponctuelles. Depuis 2005, vingt-trois CPM se sont prévalus des budgets du programme pour mener des enquêtes en matière de contrebande de tabac sur leur territoire. Les activités des CPM contribuent à enrayer la distribution et la vente de produits du tabac illicites au niveau local. Notons que la SQ dispose également d'un mécanisme similaire pour mener des projets d'enquête ponctuels de portée locale sur son territoire.

À ces deux types de financement, il faut ajouter:

Équipes mixtes d'enquête

Ce type d'équipe permet de mener d'importantes opérations en partenariat avec différents intervenants provinciaux et fédéraux. Ces équipes ciblent surtout l'importation et la production des produits du tabac, de même que la distribution et l'approvisionnement des réseaux locaux de contrebande. De nouvelles équipes conjointes d'enquête ont été implantées au cours des dernières années dans plusieurs régions du Québec où le problème de la contrebande de tabac est particulièrement aigu, notamment en Montérégie et dans le secteur de Valleyfield. Cela dit, certaines équipes sont mobiles et peuvent être déployées dans d'autres régions du Québec, selon les besoins.

Des enquêteurs de la SQ, du SPVM et d'autres corps de police municipaux sont actifs au sein de six équipes conjointes d'enquête. Cinq de ces équipes sont coordonnées par la SQ. La sixième équipe est coordonnée par le SPVM. La structure de ces équipes a été empruntée à celle, éprouvée, des escouades régionales mixtes (ERM) destinées à lutter contre diverses activités du crime organisé associées au milieu des motards.

Quant aux ressources consacrées exclusivement ou principalement à la lutte contre la contrebande de tabac, ACCES Tabac finance:

- Une centaine d'effectifs policiers. Un certain nombre de ces effectifs collabore régulièrement avec la GRC, d'autres le font à l'occasion;

- une coordonnatrice du programme (moi);

- Des employés de Revenu Québec (Inspecteurs, procureurs, etc.). Je n'ai pas le nombre d'employés de Revenu Québec qui travaillent les dossiers de tabac. Il faudrait t'adresser à RQ pour l'obtenir.

Si tu as des questions supplémentaires, n'hésites-pas à me contacter.

Maureen

Maureen Roberts
Analyste-conseil
Service de la lutte contre le crime organisé
Direction de la sécurité de l'État
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 6ième étage
Tour du Saint-Laurent
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone: 418 646-6777 [redacted]
Télécopieur: 418 643-6311

Courriel:
maureen.roberts [redacted]

>>> "Flory Doucas" <FDoucas@cqct.qc.ca> 2012-10-15 14:21 >>>

Bonjour Maureen,

J'espère que tu vas bien.
Je prépare des argumentaires et j'aurai besoin de certains renseignements, si possible évidemment.

Je ne sais pas si l'information est publique, mais combien de personnes, relevant d'autorités québécoises, travaillent exclusivement ou principalement du côté de l'enforcement, de la surveillance ou de l'enquête du dossier de la contrebande de tabac.

On avait entendu dire qu'il y avait 7 ou 9 équipes déployées pour des activités dites locales ou régionales, est-ce juste?

Merci d'avance et salutations cordiales,

Flory Doucas
Codirectrice

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
4126 Saint-Denis no 200
Montréal Qc H2W 2M5
Tél. 514. 598.5533
[redacted]
fdoucas@cqct.qc.ca
www.cqct.qc.ca